

Conseil Régional 26 juin 2008

BS 2008 – SRADDT

Claudine GOICHON

M. le président, chers collègues

En septembre dernier le groupe vert s'était exprimé sur le SRADDT, l'analyse que nous faisons de ce document : un diagnostic très fourni, une réelle intention pour inscrire le Schéma Régional d'Aménagement dans une perspective de Développement Durable conformément à l'esprit de la Loi Voynet de 25 juin 1999, et les remarques faites par le groupe vert ont été prises en compte dans la nouvelle mouture.

Ce document a été également amendé par diverses collectivités territoriales, je regrette l'avis négatif du conseil général de la Vendée, qui une fois de plus, ne s'inscrit pas dans une démarche régionale, et reste centré sur lui-même. La quasi-totalité des remarques sur ce document indiquaient le non prise en compte du modèle vendéen.

Je rappelle que le SRADDT n'a pas vocation à valoriser telle ou telle collectivité, mais chacune des collectivités de la région contribue à valoriser notre territoire ligérien

Ce Schéma Régional prend ses fondements dans l'aménagement du territoire et permet de partager un diagnostic commun avec l'ensemble des partenaires et d'identifier les grands défis pour anticiper les choix pour les 20 ans à venir.

Si le SRADDT n'a pas vocation à établir une programmation financière, l'Agenda 21 qui va en découler devra, lui être accompagné de budgets pour répondre aux défis que nous avons définis dans ce document.

L'Agenda 21 régional, qui va suivre devra être constitué de fiches techniques simples, engageantes, concrètes et précises tant sur le plan quantitatif que qualitatif, afin que les différents aménageurs de territoire, et les ligériens s'en saisissent pour une mise en œuvre concrète des actions retenues. Ceci dans la droite ligne des grands axes des Agendas 21 que sont :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;

et bien sûr des 5 défis exposés dans le SRADDT

Pour ce faire la région sera attentive aux engagements financiers de l'état en faveur notamment :

- Des transports collectifs (je n'en parlerai pas, ce sujet sera évoqué lors du SRIT) ;
- D'une agriculture renouant avec l'environnement ;
- De l'efficacité énergétique dans les logements et les bâtiments en général,
- De la biodiversité

L'intérêt d'un SRADDT et d'un Agenda 21 est de pouvoir suivre et évaluer au fur et à mesure l'effet de nos politiques publiques. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs et des tableaux de bords. Ceux-ci nous permettront, le cas échéant, de modifier les politiques pour atteindre nos objectifs.

En tant que Verts, nous sommes particulièrement satisfaits de constater que d'ores et déjà sont prévus, en dehors des indicateurs économiques classiques, des indicateurs plus à même de mesurer les progrès sociaux, tels que :

- L'indicateur de développement humain (IDH),
- L'indicateur de pauvreté humaine,
- L'indicateur de participation des femmes,
- L'empreinte écologique,
- L'analyse bilan carbone,

Rajoutons, qu'il faudra prévoir aussi un ou des indicateurs de biodiversité. Bien sûr, ces indicateurs généralistes qui agrègent de nombreuses données et indices, ne nous affranchissent pas de réaliser des tableaux de bords qui doivent nous permettre de suivre régulièrement par exemple : l'évolution du nombre de km de voies ferrées, du nombre de produits labellisés ou d'entreprises certifiées ISO 14001 ; la puissance installée en énergie renouvelable, le nombre de réalisations HQE, les consommations d'eau, les zones polluées, les stocks halieutiques ou bien encore le taux de populations soumises au bruit, les vacances de logement et le prix du foncier... La liste peut être longue.

Un mot sur l'Établissement public foncier régional dont l'État n'a toujours pas consenti à la création. C'est pourtant un outil indispensable pour un aménagement cohérent du territoire notamment en permettant un accès plus aisé aux terres que ce soit pour les communes pour se développer ou pour les agriculteurs à d'installer.

Dans un monde qui bouge, face à la raréfaction des ressources naturelles, les changements climatiques vont nous imposer de fait ; à un changement radical de stratégie en termes de décision politique.

Et ce SRADDT qui nous est présenté va dans le bon sens, et le groupe Vert votera donc la délibération le concernant.

Claudine GOICHON
Membre de la commission
Solidarités Humaines et Territoriales